

Bruxelles, le 10 décembre 2021
(OR. en)

14802/21

LIMITE

RECH 556
RELEX 1073

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Déclaration destinée à être signée au nom de l'Union européenne lors du Forum transatlantique de recherche océanique au printemps 2022 - Autorisation de négocier un instrument non contraignant

1. Le 30 novembre 2021, la Commission a présenté au Conseil une note d'information intitulée "Intention de la Commission d'ouvrir des discussions sur une déclaration destinée à être signée au nom de l'Union européenne lors du Forum transatlantique de recherche océanique au printemps 2022"¹.
2. Lors de sa réunion du 6 décembre 2021, le groupe "Recherche" a reçu davantage d'informations de la part de la Commission en ce qui concerne la déclaration envisagée.
3. La déclaration doit réaffirmer l'engagement politique des parties à définir les ambitions et la vision stratégiques pour la prochaine décennie de travaux de l'Alliance transatlantique de recherche océanique, en particulier dans les domaines du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la santé des écosystèmes et de la pollution.

¹ Doc. WK 14782/21.

4. La déclaration est considérée comme un instrument non contraignant contenant des engagements politiques (conformément aux arrangements de 2017 relatifs aux instruments non contraignants approuvés par le Conseil, la Commission et le SEAE)².
 5. Il est entendu que la Commission reviendra vers le Conseil à l'issue des négociations afin d'obtenir son autorisation en vue de la signature, au nom de l'Union, de l'instrument non contraignant susmentionné.
 6. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'autoriser la Commission à entamer des négociations sur une déclaration non contraignante destinée à être signée au nom de l'Union européenne lors du Forum transatlantique de recherche océanique.
-

² Doc. ST 15367/17.